

Briquet à essence à flamme protégée.

MM. MARCEL QUERCIA et ROGER MOREAU résidant : le 1^{er}, en France (Seine); le 2^o, en France (Ille-et-Vilaine).

Demandé le 11 mai 1948, à 14^h 11^m, à Paris.

Déposé le 15 mars 1950. — Publié le 19 octobre 1950.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'invention a pour objet un briquet à essence permettant une grande contenance de liquide combustible et dont la flamme est produite dans une cheminée supérieure, dans laquelle elle se trouve protégée et peut à volonté être orientée latéralement par l'effet d'une aspiration extérieure. Ce briquet permettra ainsi tout particulièrement l'allumage de la pipe, en posant simplement le briquet sur cette dernière, l'aspiration du fumeur produisant la déviation de la flamme sur le foyer de la pipe.

En outre de sa disposition générale qui permet une grande contenance d'essence, ce briquet est caractérisé par la disposition particulière de la cheminée supérieure, dont l'obturation est produite par un couvercle coulissant qui est arrêté dans sa position haute supérieure par une butée appropriée limitant sa course vers le haut.

Suivant un mode de réalisation avantageux, cette butée est constituée par un ressort logé dans une gorge circulaire du couvercle et venant, à l'extrémité supérieure de la course de ce dernier, s'engager dans une rainure circulaire correspondante ménagée dans la paroi du corps qui entoure ce couvercle.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, un mode de réalisation du briquet qui fait l'objet de l'invention.

La figure 1 de ce dessin est une vue en élévation de face du briquet, le couvercle étant fermé.

La figure 2 en est la coupe verticale, faite suivant la ligne A-B de la figure 1, le couvercle étant ouvert.

La figure 3 en est une autre coupe verticale faite suivant la ligne C-D de la figure 1.

La figure 4 est la vue en plan du briquet.

Ainsi qu'on le voit sur ce dessin, le briquet comporte un corps *a*, de forme prismatique et de section quadrangulaire dans l'exemple représenté, qui présente intérieurement pour le logement du bour-

rage, une grande capacité *b* permettant une charge importante d'essence. A sa partie supérieure, cette capacité *b* est fermée par une paroi *c*, traversée par la tubulure *d* par laquelle passe la mèche *e* et, à sa partie inférieure elle est limitée par une rondelle *f*, par exemple en fibre, enfoncée à force et ouverte en son centre. Le corps *a* est fermé, à sa base, par un bouchon vissé *g*, avec interposition à la manière habituelle d'un joint.

Il va sans dire que le corps *a* pourrait être de toute autre section, telle que circulaire ou polygonale par exemple.

Au-dessus de la paroi *c*, est formée, dans le corps *a*, une cheminée transversale *h* ouverte sur ses deux faces latérales et dans laquelle débouche la porte-mèche *d* avec sa mèche intérieure *e*.

Dans la paroi supérieure du corps *a* peut coulisser verticalement un couvercle cylindrique *i*, terminé par une tête *j* et présentant dans sa partie inférieure un large évidement formant capuchon (fig. 2).

Ce couvercle présente, dans sa partie inférieure, une gorge circulaire dans laquelle est engagé un ressort, également circulaire *k*, qui, lorsque le couvercle est soulevé dans sa position haute, vient s'engager dans une rainure circulaire de la paroi du corps *a*, en formant ainsi une butée qui limite la course du couvercle vers le haut.

Dans le côté du corps *a* du briquet est encastré l'axe vertical *m*, autour duquel est montée librement la molette *n* destinée à agir sur la pierre de ferro-cérium *o*, ainsi que la molette d'entraînement *p* de grande longueur, qui en est solidaire. Derrière la pierre *o* se trouve le ressort habituel *q* et son dispositif de réglage *r* logé dans un canal transversal fermé par le bouchon *s*. Un tournevis *t* peut être avantageusement prévu sur le bouchon inférieur de fermeture *g* du corps *a* du briquet pour la manœuvre facile du dispositif de réglage de la pierre.

On comprend qu'il suffit donc de soulever le couvercle *i-j* jusqu'à sa position supérieure (fig. 2) pour dégager la cheminée transversale *h*, puis d'agir sur la molette de commande *p*, pour faire jaillir l'étincelle qui allumera la flamme à l'extrémité de la mèche. Cette flamme brûlera protégée à l'intérieur de la cheminée et, en inclinant le briquet et en le posant sur la pipe, elle se trouvera divisée et orientée sur le foyer de cette dernière sous l'effet de l'aspiration produite par le fumeur. Le mouvement de montée du couvercle se trouvera automatiquement bloqué en fin de course par l'action du ressort *k* venant en prise avec la gorge *l* du corps *a*; pour ramener le couvercle en position de fermeture il suffira de faire effort sur sa tête pour dégager le ressort et permettre ainsi la descente du couvercle.

Le briquet peut être avantageusement complété, en prévoyant dans le corps *a*, d'une part, un conduit longitudinal pouvant recevoir une tige *u*, terminée par un bouton et formant nettoie-pipe et, d'autre part, une fraisure en queue d'aronde dans laquelle coulissait une lame biseautée *V* terminée suivant une forme appropriée pour constituer cure-pipe (voir fig. 4). La tête *j* du briquet formant également tasse-pipe, l'usager trouverait ainsi, réuni en un seul appareil, le nécessaire complet du fumeur de pipe.

Comme on le comprend, grâce à la forme prismatique ou cylindrique et à la hauteur du briquet, le réservoir se trouve être d'une grande dimension permettant l'emmagasinage d'une importante charge d'essence. La forme transversale de la cheminée dans laquelle débouche la mèche assure en

outre à la fois une bonne combustion de la flamme à l'extrémité de cette mèche et la protection de cette flamme contre le vent, ce qui permet de réaliser un briquet d'extérieur particulièrement pratique.

Il va sans dire que les détails d'exécution qui ont été représentés et qui ont été décrits ci-dessus ne l'ont été qu'à titre d'exemples de réalisation, non limitatifs de l'invention et que cette dernière est susceptible de toutes les variantes.

RÉSUMÉ.

Briquet à essence à flamme protégée et à grande contenance d'essence, qui présente les caractères distinctifs ci-après, envisagés, soit séparément, soit en combinaison :

1° Le corps du briquet comporte, à sa partie supérieure, une cheminée transversale dans laquelle débouche la mèche et qui permet d'orienter la flamme latéralement sous l'effet d'une aspiration extérieure, notamment pour l'allumage de la pipe;

2° L'obturation de la cheminée est produite par un couvercle coulissant à mouvement longitudinal formant capuchon qui est arrêté dans son mouvement ascendant par une butée convenablement prévue entre le couvercle et le corps du briquet;

3° La butée destinée à arrêter le mouvement ascendant du couvercle est constituée par un ressort logé dans une gorge circulaire du couvercle et venant, dans la position haute de celui-ci, s'engager dans une rainure circulaire correspondante du corps du briquet.

MARCEL QUERCIA et ROGER MOREAU.

Par procuration :

P. DEGROOTE.

Fig-1

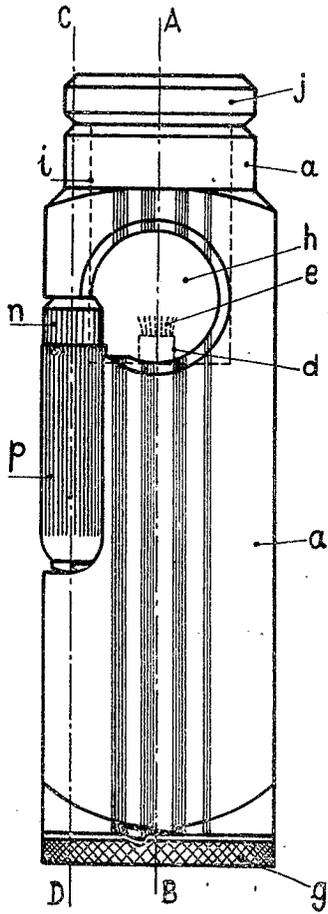


Fig-3

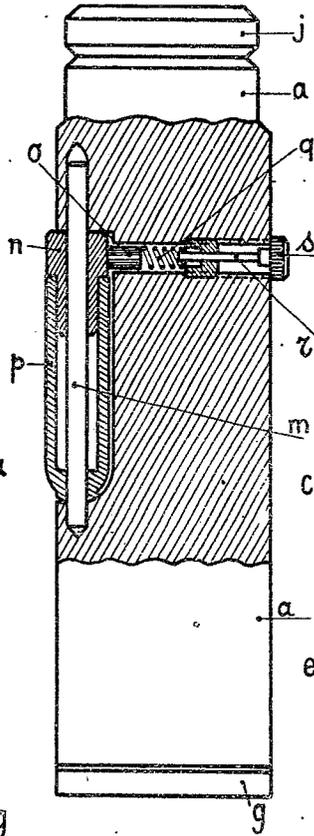


Fig-2

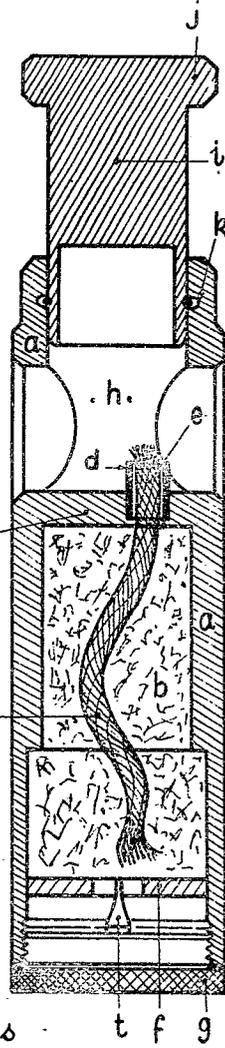


Fig. 4

